

Certificat d'examen de type
n° F-05-B-0097 du 19 janvier 2005

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/C070486-D1

Instrument de pesage à fonctionnement automatique
doseuse pondérale type DIALOG 165 B
Classe : Ref(0,2)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

FABRICANT :

WEBER WAAGENBAU u. WÄGEELEKTRONIK GmbH, D-68753 WAGHÄUSEL 1 (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale type DIALOG 165 B, ci-après désigné par «instrument», est destiné au conditionnement par pesées nettes ou brutes de produits pulvérulents ou granuleux.

L'instrument est constitué par :

- 1° un dispositif d'amenée du produit à 2 débits dans le dispositif récepteur de charge ou directement dans l'emballage (par bande, vis, couloirs vibrants ou de manière gravitaire, ...).
- 2° Une unité de pesage comprenant :
 - a/ un dispositif récepteur de charge constitué par :
 - soit, pour les doseuses par pesées nettes, une benne de pesage à fond ouvrant dans laquelle se déverse le produit ;
 - soit, pour les autres doseuses, l'ensemble comprenant l'emballage et le système de support et de fixation de l'emballage ; dans les deux cas, ce dispositif sollicite le dispositif équilibreur et transducteur de charge.
 - b/ un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un ou plusieurs (de 2 à 4) capteurs travaillant en flexion et faisant l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivrés par un organisme notifié au sein de l'Union européenne. Les caractéristiques du ou des capteurs doivent être compatibles avec celles du dispositif indicateur et de commande et avec celles de l'instrument complet et le coefficient de module p_i doit être inférieur ou égal à 0,7. Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.

c/ un dispositif unité de traitement des données type DIALOG 165 dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Nombre maximal d'échelons de vérification (n_{ind}) :	4000
* Effet de tare	
- Effet maximal additif de tare (T+) :	10% de Max
- Effet maximal soustractif de tare (T-) :	- Max
* Tension d'alimentation :	24 V DC
* Tension d'alimentation de la cellule de pesée (E_{exc}):	12,24 V DC
* Echelon minimal de tension par échelon de vérification (u_{min}) :	1 μ V
* Impédance minimale pour la cellule de pesée (RL_{min}):	50 O
* Impédance maximale pour la cellule de pesée (RL_{max}) :	5000 O
* Etendue de température de fonctionnement :	- 10 °C / + 40 °C
* Valeur du facteur p_{ind} :	0,5
* Type de branchement :	Système à 6 fils

Ce dispositif peut être relié à un terminal d'affichage de type DIALOG 165 V ou DIALOG 165 G. Le terminal DIALOG 165 G centralise la gestion de plusieurs instruments (commandes et affichage) lorsque plusieurs instruments sont intégrés dans un système global de conditionnement.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- un dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
- un dispositif automatique intermittent de mise à zéro ; le délai entre deux mises à zéro est réglable et sa valeur maximale est de 30 minutes ;
- un dispositif semi-automatique de tare dont l'effet va de +10 % de Max à -100 % de Max ; dans tous les cas, la masse prédéterminée des doses ne peut dépasser Max ;
- un dispositif de prédétermination de la tare ;
- un dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif automatique intermittent ou permanent de correction du point de coupure (peut être désactivé)
- dispositif automatique intermittent ou permanent de correction de pesées «légères» c'est-à-dire inférieures ou égales à une tolérance (peut être désactivé);
- un dispositif de réglage statique de l'unité de pesage (protégé par le dispositif de scellement).

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- Classe d'exactitude de référence : Ref(0,2) selon OIML R 61 (édition 1996)
- Portée maximale : Max \geq 10 kg
- Echelon : $d \geq$ 5 g
- Portée minimale. En fonction de la classe d'exactitude et de la valeur de d, elle peut prendre les valeurs suivantes :

Classes \Rightarrow d \Downarrow	X(0,2)	X(0,5)	X(1)
5 g	1665 g	335 g	110 g
10 g	3330 g	1330 g	330 g
20 g	6660 g	2660 g	1340 g
50 g	25000 g	6650 g	3350 g
100 g	50000 g	20000 g	6700 g
200 g	100000 g	40000 g	20000 g
\geq 500 g	500 d	100 d	50 d

- Nombre maximal d'échelons : $n \leq 4000$
- Tare additive maximale : $T = 10\%$ de Max
- Tare soustractive maximale : $T = -$ Max
- Températures limites d'utilisation : $- 10\text{ }^{\circ}\text{C}$, $+ 40\text{ }^{\circ}\text{C}$

SCELLEMENTS :

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement tel que décrit en annexe.

L'identification de la partie du logiciel à caractère légal, affichée automatiquement lors du démarrage et pouvant être manuellement visualisée en sélectionnant RESET (situé dans le menu obtenu en appuyant sur la touche TEST), est « DA 01.0A ».

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les indications signalétiques des instruments concernés par le présent certificat sont situées à proximité du dispositif de traitement des données ; elles comportent les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- désignation du ou des produits
- domaine de températures
- tension de l'alimentation électrique
- fréquence de l'alimentation électrique
- dose maximale
- dose minimale assignée
- cadence maximale de fonctionnement
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude (X(x))
- valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(0,2))
- échelon sous la forme $d = \dots$
- portée maximale sous la forme $\text{Max} = \dots$
- portée minimale sous la forme $\text{Min} = \dots$
- tare additive maximale, sous la forme $T = + \dots$
- tare soustractive maximale, sous la forme $T = - \dots$

Lorsque plusieurs instruments sont gérés par un dispositif central type DIALOG 165 G, chaque instrument comporte sa propre plaque d'identification comme le montre l'annexe "Schéma d'un ensemble d'instruments gérés par un dispositif DIALOG 165 G".

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive est réalisée en une phase au lieu d'installation.

Sur le lieu d'installation, l'instrument doit être complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La preuve de la compatibilité des modules doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans l'édition en cours du guide WELMEC 2.

De plus, le demandeur tient le certificat d'essai du capteur à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

La ou les classes d'exactitude réelles X(x) (avec $0,2 \leq x \leq 1$) doivent être déterminées lors de la vérification primitive en fonction des résultats d'essai.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais

à effectuer selon les paragraphes 5.3.1 et 5.3.2 de la recommandation R 61 de l'OIML, conformément au paragraphe 5.1.2 de cette recommandation, avec les produits prévus et les classes d'exactitude correspondantes dans les conditions normales d'utilisation.

Du fait de l'utilisation d'un dispositif additif de tare, si l'installation le permet, un essai à une quantité prédéterminée proche de Max et avec l'effet maximal additif de tare (10% de Max) est à réaliser.

Lorsque plusieurs instruments sont gérés par un dispositif central type DIALOG 165 G, la vérification s'applique à chacun des instruments.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas sont déposés au LNE sous la référence C070486-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

- 1/ En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- 2/ Le dispositif DIALOG 165 B peut également comporter des fonctions correspondant à une application «Instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu» ; le présent certificat ne couvre pas cette application qui, pour un usage réglementé nécessite un certificat d'examen de type pour la catégorie «Instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu».

ANNEXES :

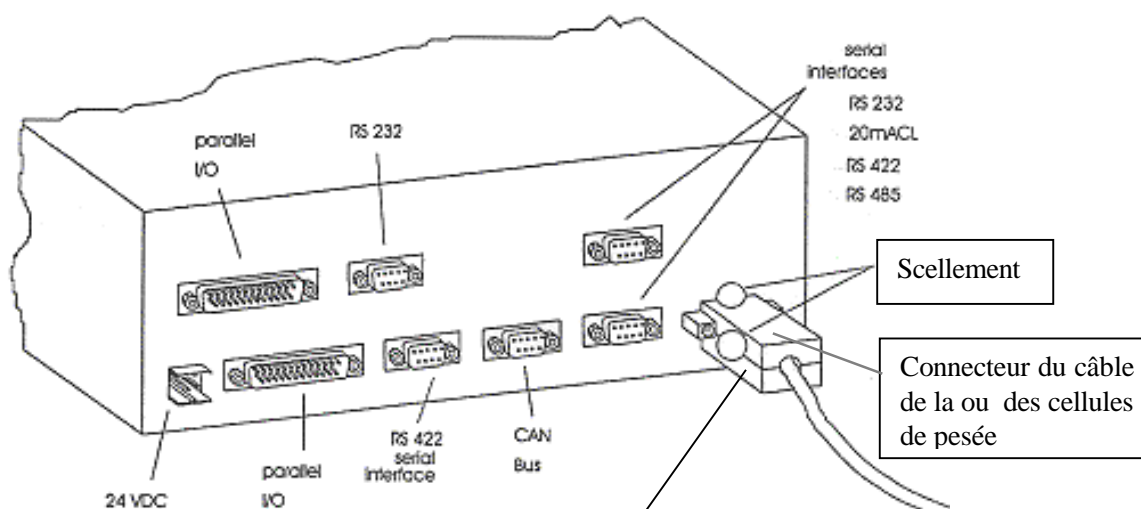
- Scellement
- Présentation de la face avant du dispositif DIALOG 165 V et du dispositif DIALOG 165 G
- Schémas d'ensemble

Pour le Directeur général

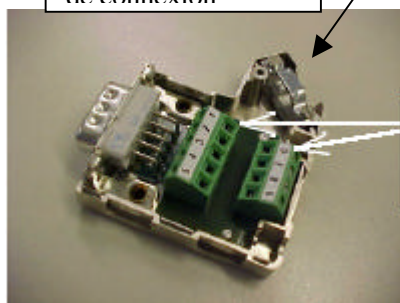
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Scellement

Au niveau du dispositif indicateur et de commande type DIALOG 165 B



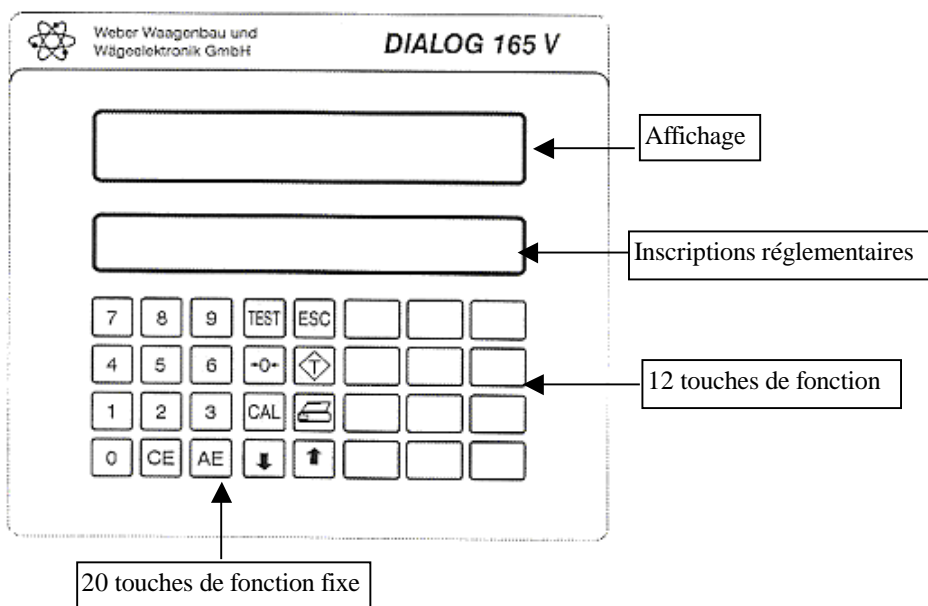
Intérieur du boîtier de connexion



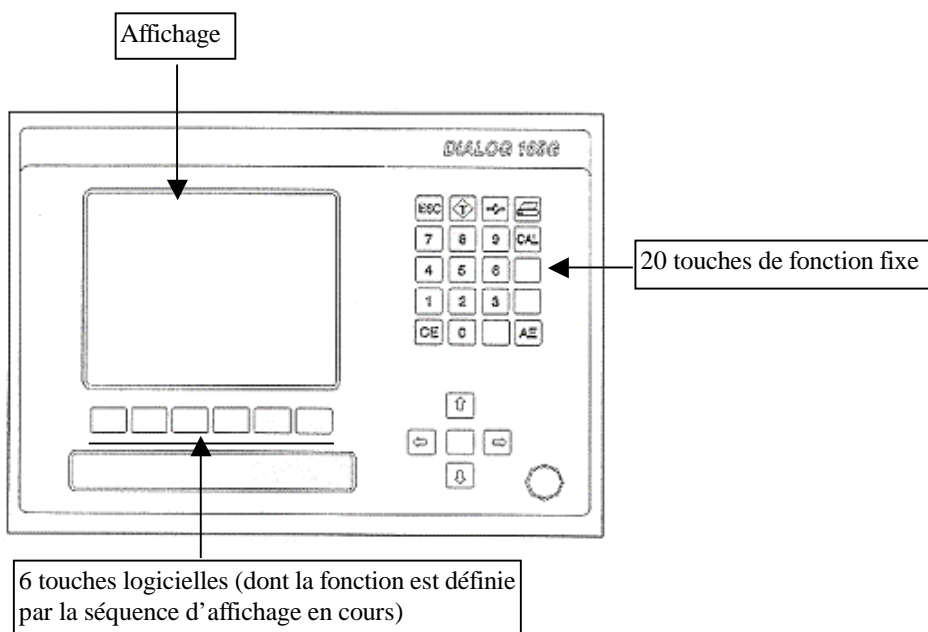
Les fiches « 1 » et « 6 » doivent être reliées par un cavalier pour empêcher l'accès au programme d'ajustage

Présentation de la face avant du dispositif DIALOG 165 V
et du dispositif DIALOG 165 G

DIALOG 165 V

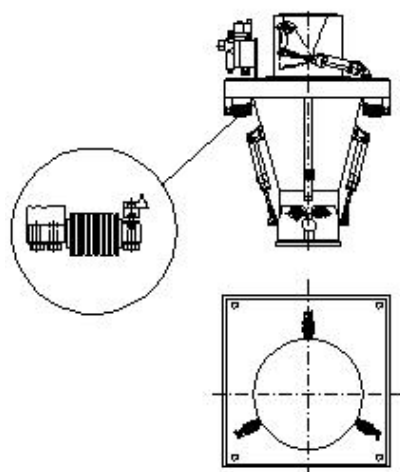


DIALOG 165 G

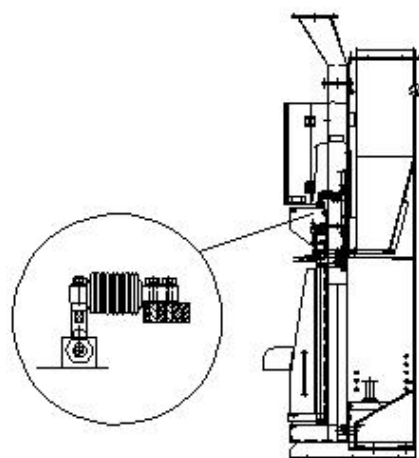


Schémas d'ensemble

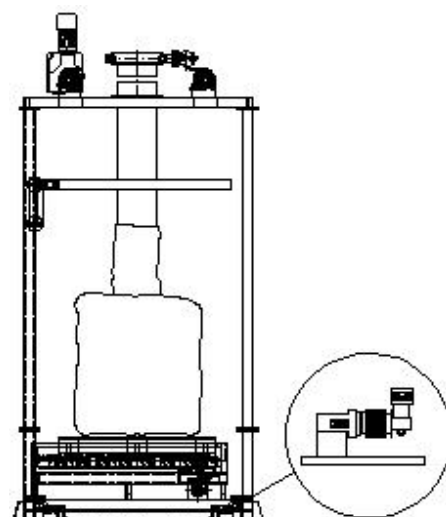
Doseuse à pesées brutes
avec 3 capteurs



Doseuse pour sacs à valve

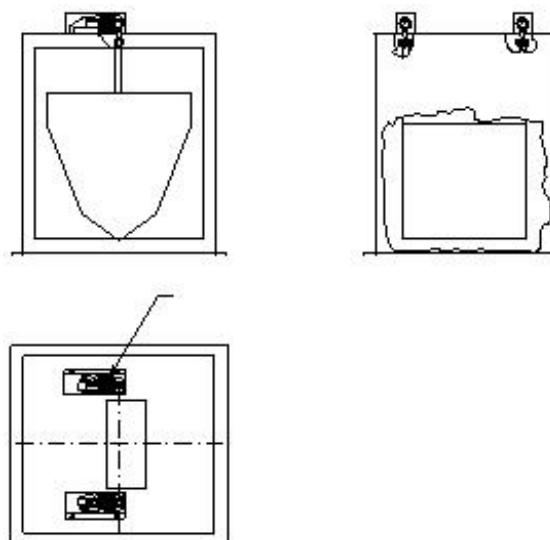


Doseuse pour sacs de
grande contenance (pesage
en appui sur 4 capteurs)



Schémas d'ensemble (suite)

Doseuse avec benne de pesée



Doseuse pour sacs à valve
avec 1 capteur

